

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 18/06/2013

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2013

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), DUBOS, BATS, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, Melle DAVERAT, Mme ROCA (a procuration pour Mme DUBUN), M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLLIN), LEFORT.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA), DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA) MM. LASSUS, MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal de la Commune – Décision modificative n°1

Au budget primitif de la commune pour l'exercice 2013, approuvé à l'unanimité le 11 avril dernier il convient d'apporter des modifications au titre d'une décision modificative n°1.

En effet, suite aux clauses contractuelles d'un prêt, la commune a pu bénéficier d'un taux fixe plus intéressant qui procure sur la durée totale une économie (soit un montant de 8 315,18 €) sur le coût total du prêt tout en réglant par anticipation la première échéance.

Aussi, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement :

- chapitre 66 (dépense) charges financières, article 66111 enlever 5 000 €
- chapitre 023 (dépense) virement à l'investissement ajouter 5 000 €

Section d'investissement :

- chapitre 021 (recette)
- virement du fonctionnement ajouter 5 000 €
- chapitre 16 (dépense) emprunts et dettes ajouter 5 000 €

.../...

et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Il est précisé que le bureau des adjoints a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

J.F. BROQUÈRES